

AFFAIRE N° 4

CONVENTIONS INTERVENUES avec diverses compagnies d'Assurance:

Le Maire donne lecture des rapports.

1°) Convention intervenue avec la Compagnie d'Assurances "La PRUDENCE Automobile"

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la "Prudence Automobile" pour l'assurance de deux Vélocoteurs PEUGEOT 1 CV n°s 91 EE/974 et 92 EE/974.

Effet du contrat: 3 Juin 1959 au 31 Décembre 1959..... 7 885 francs
.....
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) Approbation convention intervenue avec la Compagnie d'Assurances "L'UNION"

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie "L'UNION" pour assurance de la Mairie de Saint-François du 23 Mai 1959 au 23 Mai 1960. 520 F
.....
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.